

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 11

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 25 février 2026

Inspection d'ouvrage d'art

Pont levant de la rue de Crimée (P.K 0.786), passerelle des Ardennes (P.K 1,263)

Le lundi 09 mars et le mardi 10 mars 2026

Il n'y aura pas d'arrêt de navigation.

L'exécution de ces travaux requiert la présence d'un bateau motorisé sur le chenal.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 11 mars 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.